

Royaume de Belgique Province de Luxembourg Administration Communale d'Aubange 22, rue Haute, B – 6791 – Athus

**Tél:** 003263/381250 Fax: 003263/385287

Athus, le 28 juin 2016

Vos réf.: FB/F/MC/2016.045-C7993-C8312

Nos réf.: VM/2016.06.28/Mob/

Agent traitant: Valérie MOUTOY (063/38.12.51- moutoyv@aubange.be)

Le Ministre de la Mobilité et des Infrastructures Monsieur François BELLOT Rue Ernest Blerot, 1 1070 BRUXELLES

Concerne: Enjeux ferroviaires du Sud-Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier de réponse du 15 juin 2016 et nous vous remercions de l'attention accordée.

Nous prenons acte et nous nous réjouissons des contacts soutenus que vous pouvez entretenir avec votre collègue Luxembourgeois, Monsieur François BAUSCH.

La barrière des tarifs reste importante malgré les efforts entrepris. Il y a 2,7 km entre les gares d'Athus et d'Aubange et 7,4 km entre les gares de Halanzy et d'Athus. Le tarif Flexpass est de 337 euros pour Aubange et de 447 euros pour Halanzy. Il est évident qu'à ce prix-là, il convient de stationner son véhicule à la gare d'Athus.

Il est clair que ces Flexpass sont dissuasifs au regard des tarifs Luxembourgeois (applicables à la gare d'Athus).

Je comprends que la SNCB hésite à appliquer des tarifs préférentiels pour le Sud-Luxembourg au regard des autres régions. Cependant, la situation de fait encourage les gens à prendre les abonnements CFL.

En termes microéconomiques, il s'agit d'une incongruité. Cela constitue très certainement des pertes importantes pour la SNCB. Les chiffres de fréquentation de la gare d'Athus devraient être comparés avec ceux de la gare d'Aubange et de Halanzy afin d'estimer la hauteur de la perte (même si nous imaginons qu'une redevance est payée par les CFL pour l'utilisation du réseau belge et de la gare d'Athus).

Pour ce qui est de l'intérêt communal, cela contribue à engorger la N88 dont la capacité est largement mise à l'épreuve par le trafic sans cesse plus important. Il est donc de notre intérêt d'encourager les transports en commun et majoritairement le train au regard de notre position frontalière du Grand-Duché de Luxembourg.

Nous vous remercions à nouveau pour l'intérêt porté à notre situation et sur les enjeux transfrontaliers et nous nous tenons à votre disposition pour une éventuelle rencontre transfrontalière sur place avec votre homologue Luxembourgeois.

Par le Collège,

Le Directeur général,

ANTONACCI Tomaso

Le Bourgmestre,

 $\bigcirc$ 

BIORDI Véronique